

Transport scolaire du secteur de Montaigu-Vendée  
pour les élèves des collèges et des lycées de Montaigu

**INSCRIPTION SUR LE SITE DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE :**

<https://aleop.paysdelaloire.fr/vendee>

**Votre enfant utilise déjà le transport scolaire  
en 2021-2022**

**Attention : le renouvellement de l'inscription au service n'est pas automatique d'une année sur l'autre ! Il appartient aux familles de renouveler l'inscription.**

✓ Inscrivez votre enfant en ligne sur le site Aléop [le plus tôt possible à partir du 8 juin 2022](#) :

Renouvelez votre demande en vous connectant à votre compte, avec un minimum de modifications (mise à jour d'informations) : ne pas recréer de compte !

*Pénalité de retard de 20 € pour les inscriptions après le 19 juillet 2022, sauf sur motif justifié (déménagement, affectation tardive dans un établissement, changement de situation familiale).*

✓ Vous ne retrouvez pas vos identifiants / mot de passe ?  
Rendez-vous sur le site Aleop et cliquez sur « identifiant ou mot de passe oublié »

✓ Vous ne pouvez vraiment pas utiliser Internet ?  
Contactez-nous (1) pour prendre rendez-vous. Nous recevons les familles uniquement sur rendez-vous.

✓ Carte de transport  
La carte de transport est **obligatoire** pour monter à bord.  
- Elle doit être **conservée d'une année à l'autre**. Elle sera rechargée à distance à la suite du renouvellement en ligne et au paiement de l'inscription.  
- En cas de perte ou détérioration, demander un duplicata en ligne sur le site Aléop.

✓ Vous ne réinscrivez pas votre enfant pour l'année prochaine ?

**Faites-le-nous savoir rapidement** car nous lui réservons normalement une place s'il est en cours de cursus.

**Votre enfant utilisera le transport scolaire pour  
la 1<sup>ère</sup> fois à la rentrée 2022-2023**

✓ Inscrivez votre enfant en ligne sur le site Aléop [le plus tôt possible à partir du 8 juin 2022](#) :

*Pénalité de retard de 20 € pour les inscriptions après le 19 juillet 2022, sauf sur motif justifié (déménagement, affectation tardive dans un établissement, changement de situation familiale).*

✓ Avant de commencer l'inscription :  
Avant de commencer, munissez-vous : d'une photo d'identité numérisée, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement automatique.

✓ Vous ne trouvez pas votre point d'arrêt dans la liste des points proposés sur le site régional ou bien vous ne savez pas quel est votre point d'arrêt le plus proche ?

- En complétant vos coordonnées, le point d'arrêt le plus proche de votre domicile vous sera proposé automatiquement.

- Si vous souhaitez solliciter l'ouverture d'un nouveau point d'arrêt, contactez-nous (1) le plus tôt possible, et dans tous les cas impérativement **avant le 15 juin 2022**. Une étude préalable et concertée qui peut être longue est nécessaire sans préjuger de son issue.

✓ Vous ne pouvez pas vraiment utiliser internet ?  
Contactez-nous (1) pour prendre rendez-vous. Nous recevons les familles uniquement sur rendez-vous.

**Dans tous les cas, pour faciliter l'accès au service :**

- 1- Assurez une place à votre enfant en l'inscrivant le plus tôt possible, dès le 8 juin 2022.**
- 2- Si l'orientation de votre enfant n'est pas finalisée dans le délai d'inscription imparti : inscrivez-le au transport scolaire par mesure de sécurité pour lui assurer une place et pensez aussitôt à annuler l'inscription s'il n'a finalement pas besoin du service.**
- 3- Faites-nous part de toute situation particulière (garde alternée, déménagement prévu...)**

Tarifs du transport scolaire et informations pratiques sur le site régional Aléop.

Les inscriptions sont traitées courant juillet, les nouveaux inscrits reçoivent par Aléop la carte de transport par courrier fin août. Le descriptif des circuits et les horaires de l'année scolaire en cours sont disponibles sur le site Aléop à titre indicatif et sur les sites des organisateurs locaux disposant d'un site Internet. Les horaires de la rentrée prochaine seront publiés en ligne fin août.

(1) Attention, vous devez contacter l'organisme en charge de la gestion du transport scolaire de votre commune. Référez-vous à la cartographie « Informations transport scolaire des collèges et des lycées de Montaigu-Vendée par secteur sur le territoire Terres de Montaigu-Rocheservière » : <https://view.genial.ly/624fe7b98683fc0019b75c7f/interactive-content-colors-planner>